



**Le Syndicat.
Die Gewerkschaft.
Il Sindacato.**

RESOLUTION

De nouvelles mesures pour lutter plus efficacement contre le dumping social et salarial doivent impérativement être adoptées au niveau cantonal !

Année après année, nous constatons un développement du dumping social et salarial sur les chantiers de notre canton. En effet que ce soit dans la construction ou le second œuvre, on ne compte plus les patrons voyous et scélérats qui mettent en concurrence les salariés les uns contre les autres en profitant de la précarité dans laquelle se trouve une bonne partie de salariés des pays européens.

Pour mettre fin à ces pratiques, car tout travail sur notre territoire doit être rémunéré selon les usages en vigueur ici, peu importe par qui il est effectué, il est nécessaire de renforcer les mesures d'accompagnement. Mesures qui doivent s'appliquer à l'ensemble des entreprises actives sur notre territoire.

Dans ce contexte l'unique nouvelle mesure prise au niveau fédéral de porter les amendes à 30'000 frs pour les entreprises qui pratiquent le dumping salarial est clairement insuffisante. Des mesures plus sévères, plus dissuasives et plus efficaces sont impérativement nécessaires. En se basant sur ce qui se fait déjà dans différents cantons, Unia Valais exige l'introduction des mesures suivantes :

- A. Arrêt immédiat du chantier lorsqu'une entreprise refuse de collaborer et de fournir les informations demandées lors d'un contrôle
- B. Extension du système de caution pour toutes les branches (ou création d'un fonds). Cette caution doit aussi servir à payer les rattrapages de salaire en cas de dumping
- C. Renforcement de la responsabilité solidaire: en tout temps, l'adjudicateur doit être en mesure de prouver que ses sous-traitants sont à jour avec le paiement des salaires et des cotisations sociales
- D. Seule la sous-traitance à un niveau est autorisée. Interdiction à un sous-traitant de sous-traiter à son tour
- E. Renforcement des sanctions pécuniaires en portant les amendes possibles à 10% du prix des travaux
- F. Augmentation des contrôles. A ce sujet Unia salue la création de l'ARCC (l'association de renforcement des contrôles sur les chantiers) qui permettra déjà d'améliorer les contrôles.

Cependant comme les dernières décisions prises ont démontré que l'échelon fédéral est bouché, pour améliorer la protection des salariés et des entreprises honnêtes, Unia Valais réclame que ces mesures soient adoptées au niveau cantonal.

Résolution adoptée à l'assemblée des délégués de l'Union syndicale valaisanne du 1^{er} mai 2016 à Sion